

Article rédigé : (13/12/2017) ; publié : (14/12/2017)
d'après un article original de Aviesan (Alliance Nationale pour les Sciences de la Vie et de la Santé,

Plan France Médecine Génomique 2025

Le 17 juillet 2017, Le Premier ministre, la ministre des Solidarités et de la Santé et la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation ont annoncé la création des deux premières plateformes de séquençage à haut débit sur les 12 prévues dans le Plan France Médecine Génomique 2025. Ont été retenus le projet SEQOIA, porté par l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, l'Institut Curie, l'Institut Gustave Roussy, et l'Institut IMAGINE et le projet AURAGEN, porté par les Hospices Civils de Lyon, le CHU de Grenoble, le CHU de Saint-Etienne, le CHU de Clermont-Ferrand, le Centre Léon Bérard, le Centre Jean Perrin et l'Institut de cancérologie de la Loire. Ces deux plateformes devront effectuer les examens de séquençage de génomes entiers à partir de prélèvements sanguins et de tissus en provenance du pays tout entier. Des équipements sont prévus pour que chaque plateforme puisse séquencer et interpréter l'équivalent de 18 000 génomes par an.

Le Plan France Médecine Génomique 2025 a été remis au Premier ministre Manuel Valls le 22 juin 2016. Ce plan, piloté et soutenu par l'Etat, vise à positionner, d'ici dix ans, la France dans le peloton de tête des grands pays engagés dans la médecine génomique. S'il répond à un enjeu de santé publique en termes diagnostiques, pronostiques et thérapeutiques, ce plan ambitionne également de faire émerger une filière médicale et industrielle nationale en médecine génomique et d'exporter ce savoir-faire.

La médecine génomique est une réalité : elle transforme d'ores et déjà la manière dont on prévient, diagnostique, soigne et pronostique l'évolution d'une maladie. C'est un domaine à forte compétitivité internationale, chaque pays souhaitant aujourd'hui introduire la médecine génomique dans le parcours de soin, développer une filière industrielle et attirer les talents scientifiques pour consolider ses avantages.

Article rédigé : (13/12/2017) ; publié : (14/12/2017)

d'après un article original de Aviesan (Alliance Nationale pour les Sciences de la Vie et de la Santé,

Ce plan vise à :

- Définir la place et l'importance du séquençage génomique dans la médecine actuelle et les développements futurs attendus dans 10 ans.
- Établir le positionnement de la France dans le domaine de la recherche sur la génomique, sa place dans les plans santé en cours ainsi que les priorités à mettre en œuvre en cohérence avec les stratégies nationales de santé et de recherche.
- Évaluer les enjeux associés en matière d'innovation, de valorisation et de développement économique, en prenant en compte les aspects technologiques, la gestion des grandes données et les implications éthiques.
- Proposer un modèle médico-économique, sur le long terme, intégrant la prise en charge par l'Assurance maladie et le développement d'une filière industrielle pour soutenir une telle initiative.

Le plan France Médecine Génomique 2025 vise à :

Déployer les instruments du parcours de soins génomique

- constitution d'un réseau de douze plateformes de séquençage couvrant l'ensemble du territoire
- mise en place des outils pour exploiter les volumes de données générées avec l'installation d'un Collecteur Analyseur de Données (CAD), capable de traiter et d'exploiter le volume considérable de données générées en les associant avec les données médicales et d'offrir les premiers services dans le cadre du parcours de soin

Assurer le déploiement du dispositif afin de permettre un accès à la médecine génomique pour l'ensemble des personnes concernées

- La mise en œuvre effective du parcours de soin génomique

Article rédigé : (13/12/2017) ; publié : (14/12/2017)

d'après un article original de Aviesan (Alliance Nationale pour les Sciences de la Vie et de la Santé,

- La mise en place d'un dispositif d'évaluation et de validation des indications d'accès à la médecine génomique
- La création d'un centre de référence, d'innovation, d'expertise et de transfert (CReFIX) capable, en partenariats avec les industriels, d'assurer les développements technologiques et informatiques indispensables
- La mise en place des formations à la santé génomique et digitale au sein des universités et des écoles
- La garantie d'un parcours sécurisé et de qualité

Contribuer à l'émergence rapide d'une filière « médecine génomique »

La mise en place d'une filière nationale de médecine génomique, capable d'être un levier d'innovation scientifique et technologique, de valorisation industrielle et de croissance économique, nécessitera l'implication des industriels concernés aux côtés de la recherche académique et des acteurs publics du soin.

Pour accompagner l'émergence de cette filière, le plan prévoit par ailleurs un suivi des évolutions de la médecine génomique à l'échelle internationale ainsi que la mise en œuvre d'un programme de recherche dédié aux aspects médico-économiques.

L'accès et l'utilisation de données génomique représentant des populations entières soulèvent de nombreuses questions d'éthique tant au niveau individuel que sociétal. Aussi, le Plan prévoit notamment une saisine du Comité consultatif national d'éthique (CCNE), indispensable afin d'approfondir ces aspects au niveau national, mais également de se doter des moyens pour informer, consulter et impliquer les citoyens dans cette révolution.

D'après un article original de >>> [Aviesan](#) : Alliance Nationale pour les Sciences de la Vie et de la Santé,

>>> [Télécharger le rapport « France médecine Génomique 2025 »](#)
